

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD182

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 26 A

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« 1° »

la référence :

« V ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.